



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Espaces naturels

Question écrite n° 42851

Texte de la question

M. Jean Charroppin appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation sur les inquiétudes exprimées en particulier par de nombreux jeunes agriculteurs devant l'éventuelle disparition, au cours des prochaines années, du Fonds de gestion de l'espace rural. Compte tenu de l'intérêt reconnu des actions conduites dans le cadre de ce fonds tout spécialement en faveur du développement du territoire rural et de l'animation locale, il lui demande de bien vouloir lui indiquer les orientations envisagées pour l'avenir du FGER, créé en 1995, et qui constitue, à ce jour, un instrument privilégié de la réhabilitation des campagnes françaises.

Texte de la réponse

Dans le cadre de l'examen du budget du ministère de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation par l'Assemblée nationale, l'intervention des députés a permis, par voie d'amendement, d'abonder le FGER à hauteur de 100 millions de francs. Par ailleurs, les crédits délégués en 1996 (483 MF) et encore non utilisés, feront l'objet d'un report sur 1997 pour un montant de l'ordre de 100 à 150 millions de francs. Dans ces conditions, le Fonds de gestion de l'espace rural disposera de ressources lui permettant de financer les actions les plus intéressantes. Le Fonds de gestion de l'espace rural constitue un outil efficace d'intervention en faveur des agriculteurs en vue de l'entretien et de la réhabilitation d'espaces ruraux. Mais, au-delà du prochain exercice, il est certain que, pour faciliter la conduite d'une politique à long terme dans ce domaine, nous devons réfléchir à une méthode qui lui permette de disposer de ressources plus stables.

Données clés

Auteur : [M. Charroppin Jean](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 42851

Rubrique : Environnement

Ministère interrogé : agriculture, pêche et alimentation

Ministère attributaire : agriculture, pêche et alimentation

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 septembre 1996, page 4877

Réponse publiée le : 2 décembre 1996, page 6281